ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision du 15 novembre 2019 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant autorisation de centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal en application des dispositions de l'article L. 2131-1 du code de la santé publique (partie législative)

NOR : *SSAB1930917S*

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 2131-1 et R. 2131-10 à R. 2131-22 ;

Vu la décision n° 2014-15 du 7 juillet 2014 fixant la composition du dossier de demande d'autorisation prévu à l'article R. 2131-13 du code de la santé publique ;

Vu l'avis du conseil d'orientation en date du 15 novembre 2019 ;

Vu la demande présentée le 3 juillet 2019 par centre hospitalier René-Dubos à Pontoise aux fins d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal ;

Vu les informations complémentaires apportées par le demandeur ;

Considérant que les praticiens proposés pour constituer l'équipe pluridisciplinaire définie à l'article R. 2131-12 du code de la santé publique font état de formations, compétences, et expériences leur conférant le niveau d'expertise requis pour assurer les missions d'un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal ;

Considérant que les modalités prévues de fonctionnement du centre sont conformes aux dispositions réglementaires susvisées,

Décide :

Article 1er

Le centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal créé au sein du centre hospitalier René-Dubos à Pontoise est autorisé pour une durée de 5 ans.

Article 2

Les noms des praticiens du centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal appartenant aux catégories définies au 1° de l'article R. 2131-12 du code de la santé publique figurent en annexe de la présente décision.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

La directrice générale,
EMMANUELLE CORTOT-BOUCHER

ANNEXE

PRATICIENS DU CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE DE DIAGNOSTIC PRÉNATAL DU CENTRE HOSPITALIER RENÉ-DUBOS À PONTOISE APPARTENANT À LA CATÉGORIE DÉFINIE À L'ARTICLE R. 2131-12 (1°) DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Gynécologue-obstétrique

M. Olivier PICONE.
M. Laurent MANDELBROT.
Mme Daniela BUZAS.
Mme Cergika VELUPPILLAI.
M. Mikaël TASSIN.

Échographie du fœtus

M. Olivier PICONE.
Mme Daniela BUZAS.
Mme Cergika VELUPPILLAI.
M. Mikaël TASSIN.
M. Laurent GAVARD.
Mme Valérie MAIROVITZ.
M. Frédéric CORIZZI.
M. Eric HERY.

Pédiatrie néonatologie

Mme Corinne FLOCH TUDAL.
Mme Agnès GUET.
M. Philippe BOIZE.
Mme Suzanne BORRHOMEE.
M. Luc DESFRERE.

Génétique médicale

Mme Anne BAZIN.
Mme Pascale KLEINFINGER.